

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.08.2021

V- 1.0

Révision: 10.08.2021

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **MULTI/R PLUS GREY FILLER**

**1.2 Utilisations identifiées
pertinentes de la substance ou
du mélange et utilisations
déconseillées**

Utilisations identifiées pertinentes: utilisation professionnelle.

**Emploi de la substance / de la
préparation**

Remplage et spatule

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Producteur/fournisseur: CARROSS
16 Rue de Serrières
69540 Irigny

**Service chargé des
renseignements:** sds@cap.pl
+48 91 41 65 440 (8:00-16:00)

1.4 Numéro d'appel d'urgence

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

**2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02

Flam. Liq. 3 H226 Liquide et vapeurs inflammables.



GHS07

Eye Irrit. 2 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

Aquatic Chronic 3 H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

**2.2 Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement
(CE) n° 1272/2008**

Le produit est classifié et étiqueté selon le règlement CLP.

Pictogrammes de danger



GHS02 GHS07

Mention d'avertissement

Attention

Mentions de danger

H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

(suite page 2)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.08.2021

V- 1.0

Révision: 10.08.2021

Nom du produit: MULTI/R PLUS GREY FILLER

(suite de la page 1)

P261 Éviter de respirer les brouillards/vapeurs/aérosols.
P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.
P280 Porter un équipement de protection des yeux / un équipement de protection du visage.
P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Indications complémentaires: Contient morpholine-4-carbaldehyde. Peut produire une réaction allergique. Attention! Des gouttelettes respirables dangereuses peuvent se former lors de la pulvérisation. Ne pas respirer les aérosols ni les brouillards.

2.3 Autres dangers

Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

Détermination des propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 butanone: Liste II

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux:

CAS: 123-86-4	acétate de n-butyle	5-<10%
EINECS: 204-658-1	☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ STOT SE 3, H336, EUH066	
Reg.nr.: 01-2119485493-29		
CAS: 1330-20-7	xylène	2,5-10%
EINECS: 215-535-7	☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ☠ Acute Tox. 4, H312; Acute Tox. 4, H332; Skin Irrit. 2, H315; Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H335; Aquatic Chronic 3, H412	
Reg.nr.: 01-2119488216-32		
CAS: 13463-67-7	dioxyde de titane	2,5-10%
EINECS: 236-675-5	☠ Carc. 2, H351	
Reg.nr.: 01-2119489379-17		
CAS: 108-65-6	acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle	2,5-5%
EINECS: 203-603-9	☠ Flam. Liq. 3, H226; ☠ STOT SE 3, H336	
Reg.nr.: 01-2119475791-29		
CAS: 13939-25-8	aluminium dihydrogen triphosphate	2,5-10%
EINECS: 237-714-9	☠ Eye Irrit. 2, H319	
Reg.nr.: 01-2119970565-28		
CAS: 100-41-4	éthylbenzène	0,1-2,5%
EINECS: 202-849-4	☠ Flam. Liq. 2, H225; ☠ STOT RE 2, H373; Asp. Tox. 1, H304; ☠ Acute Tox. 4, H332; Aquatic Chronic 3, H412	
Reg.nr.: 01-2119489370-35		
CAS: 1314-13-2	oxyde de zinc	1-2,5%
EINECS: 215-222-5	☠ Aquatic Acute 1, H400; Aquatic Chronic 1, H410	
Reg.nr.: 01-2119463881-32		

(suite page 3)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.08.2021

V- 1.0

Révision: 10.08.2021

Nom du produit: MULTI/R PLUS GREY FILLER

(suite de la page 2)

CAS: 78-93-3	butanone	0,1-1%
EINECS: 201-159-0	⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	
Reg.nr.: 01-2119457290-43		
CAS: 4394-85-8	morpholine-4-carbaldehyde	0,1-<1%
EINECS: 224-518-3	⚠ Skin Sens. 1B, H317	
Reg.nr.: 01-2119987993-12		
CAS: 64-19-7	acide acétique	0,1-1%
EINECS: 200-580-7	⚠ Flam. Liq. 3, H226; ⚠ Skin Corr. 1A, H314	
Reg.nr.: 01-2119475328-30	Limites de concentration spécifiques: Skin Corr. 1A; H314: C ≥ 90 % Skin Corr. 1B; H314: 25 % ≤ C < 90 % Skin Irrit. 2; H315: 10 % ≤ C < 25 % Eye Irrit. 2; H319: 10 % ≤ C < 25 %	
CAS: 67-64-1	acétone	0,1-<1%
EINECS: 200-662-2	⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	
Reg.nr.: 01-2119471330-49		
CAS: 141-78-6	acétate d'éthyle	0,1-<1%
EINECS: 205-500-4	⚠ Flam. Liq. 2, H225; ⚠ Eye Irrit. 2, H319; STOT SE 3, H336, EUH066	
Reg.nr.: 01-2119475103-46		

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des mesures de premiers secours

Remarques générales:	Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit. Respiration artificielle dans le cas d'une respiration irrégulière ou d'un arrêt respiratoire. Sortir les sujets de la zone dangereuse et les allonger.
Après inhalation:	Donner de l'air frais en abondance et consulter un médecin pour plus de sécurité. En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.
Après contact avec la peau:	Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
Après contact avec les yeux:	Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
Après ingestion:	Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.
4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés	Pas d'autres informations importantes disponibles.
4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires	Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction:	CO ₂ , poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.
Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:	Jet d'eau à grand débit

(suite page 4)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.08.2021

V- 1.0

Révision: 10.08.2021

Nom du produit: MULTI/R PLUS GREY FILLER

(suite de la page 3)

5.2 Dangers particuliers

résultant de la substance ou du mélange

Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.
Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et les gaz d'incendie.

Autres indications

Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).
Ne pas rincer à l'eau ou aux produits nettoyants aqueux.
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.
Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.

Préventions des incendies et des explosions:

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

(suite page 5)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.08.2021

V- 1.0

Révision: 10.08.2021

Nom du produit: MULTI/R PLUS GREY FILLER

(suite de la page 4)

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Stockage:

Exigences concernant les lieux

et conteneurs de stockage: Ne conserver que dans le fût d'origine.

Indications concernant le

stockage commun:

Ne pas stocker avec les aliments.

Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.

Autres indications sur les

conditions de stockage:

Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.

Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.

7.3 Utilisation(s) finale(s)

particulière(s)

Pas d'autres informations importantes disponibles.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

123-86-4 acétate de n-butyle

VLEP (France) Valeur momentanée: 940 mg/m³, 200 ppm

Valeur à long terme: 710 mg/m³, 150 ppm

IOELV (EU) Valeur momentanée: 723 mg/m³, 150 ppm

Valeur à long terme: 241 mg/m³, 50 ppm

1330-20-7 xylène

VLEP (France) Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

IOELV (EU) Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 221 mg/m³, 50 ppm

Peau

13463-67-7 dioxyde de titane

VLEP (France) Valeur à long terme: 10 mg/m³

C2

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

VLEP (France) Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm

risque de pénétration percutanée

IOELV (EU) Valeur momentanée: 550 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 275 mg/m³, 50 ppm

Peau

100-41-4 éthylbenzène

VLEP (France) Valeur momentanée: 442 mg/m³, 100 ppm

Valeur à long terme: 88,4 mg/m³, 20 ppm

risque de pénétration percutanée

IOELV (EU) Valeur momentanée: 884 mg/m³, 200 ppm

Valeur à long terme: 442 mg/m³, 100 ppm

Peau

(suite page 6)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.08.2021

V- 1.0

Révision: 10.08.2021

Nom du produit: MULTI/R PLUS GREY FILLER

(suite de la page 5)

78-93-3 butanone

VLEP (France) Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm
Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm
risque de pénétration percutanée

IOELV (EU) Valeur momentanée: 900 mg/m³, 300 ppm
Valeur à long terme: 600 mg/m³, 200 ppm

64-19-7 acide acétique

VLEP (France) Valeur momentanée: 50 mg/m³, 20 ppm
Valeur à long terme: 25 mg/m³, 10 ppm

IOELV (EU) Valeur momentanée: 50 mg/m³, 20 ppm
Valeur à long terme: 25 mg/m³, 10 ppm

67-64-1 acétone

VLEP (France) Valeur momentanée: 2420 mg/m³, 1000 ppm
Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

IOELV (EU) Valeur à long terme: 1210 mg/m³, 500 ppm

141-78-6 acétate d'éthyle

VLEP (France) Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm

IOELV (EU) Valeur momentanée: 1468 mg/m³, 400 ppm
Valeur à long terme: 734 mg/m³, 200 ppm

**Informations relatives à la
réglementation**

VLEP (France): ED 1487 12.2020

IOELV (EU): (EU) 2019/1831

DNEL

123-86-4 acétate de n-butyle

Dermique DNEL 7 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)

Inhalatoire DNEL 960 mg/m³ (acute - systemic effects, workers)

960 mg/m³ (acute - local effects, workers)

480 mg/m³ (long-term - systemic effects, workers)

480 mg/m³ (long-term - local effects, workers)

1330-20-7 xylène

Dermique DNEL 212 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)

Inhalatoire DNEL 442 mg/m³ (acute - systemic effects, workers)

442 mg/m³ (acute - local effects, workers)

221 mg/m³ (long-term - systemic effects, workers)

221 mg/m³ (long-term - local effects, workers)

13463-67-7 dioxyde de titane

Inhalatoire DNEL 10 mg/m³ (long-term - local effects, workers)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Dermique DNEL 153,5 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)

(suite page 7)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.08.2021

V- 1.0

Révision: 10.08.2021

Nom du produit: MULTI/R PLUS GREY FILLER

(suite de la page 6)

Inhalatoire DNEL 275 mg/m³ (long-term - systemic effects, workers)

100-41-4 éthylbenzène

Dermique DNEL 180 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)

Inhalatoire DNEL 293 mg/m³ (acute - local effects, workers)

77 mg/m³ (long-term - systemic effects, workers)

1314-13-2 oxyde de zinc

Dermique DNEL 83 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)

Inhalatoire DNEL 5 mg/m³ (long-term - systemic effects, workers)

78-93-3 butanone

Dermique DNEL 1.161 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)

Inhalatoire DNEL 600 mg/m³ (long-term - systemic effects, workers)

67-64-1 acétone

Dermique DNEL 186 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)

Inhalatoire DNEL 2.420 mg/m³ (acute - local effects, workers)

1.210 mg/m³ (long-term - systemic effects, workers)

141-78-6 acétate d'éthyle

Dermique DNEL 63 mg/kg bw/day (long-term - systemic effects, workers)

Inhalatoire DNEL 1.468 mg/m³ (acute - systemic effects, workers)

1.468 mg/m³ (acute - local effects, workers)

734 mg/m³ (long-term - systemic effects, workers)

734 mg/m³ (long-term - local effects, workers)

PNEC

123-86-4 acétate de n-butyle

PNEC 0,18 mg/l (freshwater environment)

0,018 mg/l (marine environment)

0,36 mg/l (intermittent releases)

35,6 mg/l (sewage treatment plants)

PNEC 0,981 mg/kg (freshwater sediment environment)

1330-20-7 xylène

PNEC 0,327 mg/l (freshwater environment)

0,327 mg/l (marine environment)

PNEC 12,46 mg/kg (freshwater sediment environment)

12,46 mg/kg (marine sediment environment)

13463-67-7 dioxyde de titane

PNEC 0,184 mg/l (freshwater environment)

0,0184 mg/l (marine environment)

0,193 mg/l (intermittent releases)

100 mg/l (sewage treatment plants)

PNEC 1.000 mg/kg (freshwater sediment environment)

(suite page 8)

Nom du produit: MULTI/R PLUS GREY FILLER

(suite de la page 7)

100 mg/kg (marine sediment environment)
100 mg/kg (soil)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

PNEC 0,635 mg/l (freshwater environment)
0,0635 mg/l (marine environment)
6,35 mg/l (intermittent releases)
100 mg/l (sewage treatment plants)
PNEC 3,29 mg/kg (freshwater sediment environment)
0,329 mg/kg (marine sediment environment)

100-41-4 éthylbenzène

PNEC 0,1 mg/l (freshwater environment)
0,01 mg/l (marine environment)
0,1 mg/l (intermittent releases)
9,6 mg/l (sewage treatment plants)
PNEC 13,7 mg/kg (freshwater sediment environment)
1,37 mg/kg (marine sediment environment)
2,68 mg/kg (soil)

1314-13-2 oxyde de zinc

PNEC 0,0206 mg/l (freshwater environment)
0,0061 mg/l (marine environment)
0,1 mg/l (sewage treatment plants)
PNEC 117,8 mg/kg (freshwater sediment environment)
56,5 mg/kg (marine sediment environment)
35,6 mg/kg (soil)

78-93-3 butanone

PNEC 55,8 mg/l (freshwater environment)
55,8 mg/l (marine environment)
55,8 mg/l (intermittent releases)
709 mg/l (sewage treatment plants)
PNEC 284,74 mg/kg (freshwater sediment environment)
284,7 mg/kg (marine sediment environment)
22,5 mg/kg (soil)

67-64-1 acétone

PNEC 10,6 mg/l (freshwater environment)
1,06 mg/l (marine environment)
21 mg/l (intermittent releases)
100 mg/l (sewage treatment plants)
PNEC 30,4 mg/kg (freshwater sediment environment)
3,04 mg/kg (marine sediment environment)
29,5 mg/kg (soil)

(suite page 9)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.08.2021

V- 1.0

Révision: 10.08.2021

Nom du produit: MULTI/R PLUS GREY FILLER

(suite de la page 8)

141-78-6 acétate d'éthyle

PNEC 0,24 mg/l (freshwater environment)

0,024 mg/l (marine environment)

1,65 mg/l (intermittent releases)

650 mg/l (sewage treatment plants)

PNEC 1,15 mg/kg (freshwater sediment environment)

0,115 mg/kg (marine sediment environment)

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Contrôles techniques appropriés Sans autre indication, voir point 7.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Mesures générales de protection

et d'hygiène:

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).

Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.

Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Ne pas inhaler les gaz, les vapeurs et les aérosols.

Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Au travail, ne pas manger ni boire.

Protection respiratoire:

En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Filtre A2/P2

Protection des mains:

Gants de protection

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation (EN 374).

Matériau des gants

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

**Temps de pénétration du
matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

Protection des yeux/du visage

Lunettes de protection hermétiques

Protection du corps:

Vêtements de travail protecteurs

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

État physique

Liquide

Couleur:

Medium grey

Odeur:

Caractéristique

(suite page 10)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.08.2021

V- 1.0

Révision: 10.08.2021

Nom du produit: MULTI/R PLUS GREY FILLER

(suite de la page 9)

Seuil olfactif:	Non déterminé.
Point de fusion/point de congélation:	Non déterminé.
Point d'ébullition ou point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	124-128 °C (123-86-4 acétate de n-butyle)
Inflammabilité	Non applicable.
Limites inférieure et supérieure d'explosion	
Inférieure:	1,1 Vol % (1330-20-7 xylène)
Supérieure:	15 Vol % (123-86-4 acétate de n-butyle)
Point d'éclair	>23 °C
Température d'auto-inflammation	Non déterminé.
Température de décomposition:	Non déterminé.
pH	Non applicable.
Viscosité:	
Viscosité cinématique	Non déterminé.
Dynamique:	Non déterminé.
Solubilité	
l'eau:	Pas ou peu miscible
Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log)	Non déterminé.
Pression de vapeur à 20 °C:	10,7 hPa (123-86-4 acétate de n-butyle)
Densité et/ou densité relative	
Densité à 20 °C:	1,62-1,66 g/cm ³
Densité de vapeur:	Non déterminé.

9.2 Autres informations

Aspect:	
Forme:	Liquide
Indications importantes pour la protection de la santé et de l'environnement ainsi que pour la sécurité	
Propriétés explosives:	Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.
Changement d'état	
Taux d'évaporation:	Non déterminé.

Informations concernant les classes de danger physique

Substances et mélanges explosibles	néant
Gaz inflammables	néant
Aérosols	néant
Gaz comburants	néant
Gaz sous pression	néant
Liquides inflammables	Liquide et vapeurs inflammables.
Matières solides inflammables	néant
Substances et mélanges autoréactifs	néant
Liquides pyrophoriques	néant
Matières solides pyrophoriques	néant
Matières et mélanges auto-échauffants	néant
Substances et mélanges qui dégagent des gaz inflammables au contact de l'eau	néant
Liquides comburants	néant
Matières solides comburantes	néant
Peroxydes organiques	néant
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux	néant
Explosibles désensibilisés	néant

(suite page 11)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.08.2021

V- 1.0

Révision: 10.08.2021

Nom du produit: MULTI/R PLUS GREY FILLER

(suite de la page 10)

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité	<i>Pas de décomposition en cas d'usage conforme.</i>
10.2 Stabilité chimique	<i>Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.</i>
10.3 Possibilité de réactions dangereuses	<i>Réactions aux alcalis, aux amines et aux acides puissants. Réactions aux agents d'oxydation. Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.</i>
10.4 Conditions à éviter	<i>Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.</i>
10.5 Matières incompatibles:	<i>Pas d'autres informations importantes disponibles.</i>
10.6 Produits de décomposition dangereux:	<i>Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.</i>

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Toxicité aiguë *Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.*

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:

123-86-4 acétate de n-butyle

Oral LD50 10.760 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >14.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/4 h 23,4 mg/l (rat)

1330-20-7 xylène

Dermique LD50 1.100 mg/kg (ATE)
Inhalatoire ATE 1,5 mg/l (dust/ mist)

13463-67-7 dioxyde de titane

Oral LD50 >20.000 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >10.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/4 h >6,82 mg/l (rat)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >5.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/6 h 4.345 mg/l (rat)

100-41-4 éthylbenzène

Oral LD50 3.500 mg/kg (rat)
Dermique LD50 17.800 mg/kg (lapin)
Inhalatoire ATE 1,5 ATE

1314-13-2 oxyde de zinc

Oral LD50 >5.000 mg/kg (rat)

(suite page 12)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.08.2021

V- 1.0

Révision: 10.08.2021

Nom du produit: MULTI/R PLUS GREY FILLER

(suite de la page 11)

78-93-3 butanone

Oral LD50 >2.000 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >2.000 mg/kg (lapin)

4394-85-8 morpholine-4-carbaldehyde

Oral LD50 6.500 mg/kg (rat)

64-19-7 acide acétique

Oral LD50 3.310 mg/kg (rat)

67-64-1 acétone

Oral LD50 5.800 mg/kg (rat)
Dermique LD50 7.400 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/4 h 76 mg/l (rat)

141-78-6 acétate d'éthyle

Oral LD50 6.100 mg/kg (rat)
Dermique LD50 >20.000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire LC50/6 h 58 mg/l (rat)

Effet primaire d'irritation:

**Corrosion cutanée/irritation
cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Lésions oculaires graves/
irritation oculaire**

Provoque une sévère irritation des yeux.

**Sensibilisation respiratoire ou
cutanée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Mutagénicité sur les cellules
germinales**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains
organes cibles (STOT) -
exposition unique**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains
organes cibles (STOT) -
exposition répétée**

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

78-93-3 butanone: Liste II

(suite page 13)

Nom du produit: MULTI/R PLUS GREY FILLER

(suite de la page 12)

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:

123-86-4 acétate de n-butyle

LC50/96 h 18 mg/l (*Pimephales promelas*)
TT/16 h 115 mg/l (*Pseudomonas putida*)
EC50/48 h 44 mg/l (*daphnia*)
EC50/72 h 675 mg/l (*algae*)

1330-20-7 xylène

LC50/96 h 2,6 mg/l (*Oncorhynchus mykiss*) (OECD 203)
EC50/3 h >157 mg/l (*microorganisms*)
EC50/48 h >3,4 mg/l (*Ceriodaphnia dubia*) (OECD 202)
EC50/73h 2,2 mg/l (*Pseudokirchnerella subcapitata*) (OECD 201)

13463-67-7 dioxyde de titane

LC50/96 h >1.000 mg/l (*fish*)
EC50/48 h >100 mg/l (*Daphnia magna*)
EC50/72 h >50 mg/l (*Desmodesmus subspicatus*)
EC50/15 min >100 mg/l (*microorganisms*)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

LC50/96 h >100 mg/l (*fish*)
EC50/48 h >500 mg/l (*Daphnia magna*)
EC20/30 min >1.000 mg/l (*microorganisms*)
EC50/72 h >1.000 mg/l (*Pseudokirchnerella subcapitata*)
EC50 >100 mg/l (*Pseudokirchnerella subcapitata*)
>100 mg/l (*Pimephales promelas*)
>100 mg/l (*Daphnia magna*)

100-41-4 éthylbenzène

EC50/48 h 2,4 mg/l (*Daphnia magna*)
EC20/30 min 200 mg/l (*microorganisms*)
EC50/24 h 13,4 mg/l (*algae*)
7 mg/l (*fish*)

1314-13-2 oxyde de zinc

LC50/96 h 4,92 mg/l (*fish*)
EC50/72 h 0,042 mg/l (*Pseudokirchnerella subcapitata*)
EC50/24 h 9,4 mg/l (*microorganisms*)
LC50/48 h 1,55 mg/l (*Daphnia magna*)

78-93-3 butanone

EC50/7 d >100 mg/l (*Desmodesmus subspicatus*)

(suite page 14)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.08.2021

V- 1.0

Révision: 10.08.2021

Nom du produit: MULTI/R PLUS GREY FILLER

(suite de la page 13)

EC50/48 h >100 mg/l (*Leuciscus idus melanotus*)
>100 mg/l (*Daphnia magna*)

67-64-1 acétone

LC50/96 h 5.540 mg/l (*Oncorhynchus mykiss*)
EC50/24 h mg/l (marine sediment environment)
LC50/48 h 8.800 mg/l (*Daphnia pulex*)

141-78-6 acétate d'éthyle

LC50/96 h 230 mg/l (*Pimephales promelas*)
EC50/48 h 165 mg/l (*Daphnia cucullata*)
EC50/72 h >900 mg/l (*Scenedesmus subspicatus*)
EC3/16 h 650 mg/l (*Pseudomonas putida*)

12.2 Persistance et dégradabilité

123-86-4 acétate de n-butyle

Biodegradation 83 % (readily biodegradable) (OECD 301 D, 28 d, aerobic)

1330-20-7 xylène

Biodegradation >60 % (readily biodegradable)

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Biodegradation 100 % (readily biodegradable) (OECD 302 B, 8 d, aerobic)

100-41-4 éthylbenzène

Biodegradation 100 % (readily biodegradable) (OECD 301 E, 6 d, aerobic)

78-93-3 butanone

Biodegradation 98 % (readily biodegradable) (OECD 301 D, 28 d)

67-64-1 acétone

Biodegradation 90,9 % (readily biodegradable) (OECD 301B, 28d, aerobic)

141-78-6 acétate d'éthyle

Biodegradation 93,9 % (readily biodegradable) (OECD 301 B, aerobic)

12.3 Potentiel de bioaccumulation

123-86-4 acétate de n-butyle

BCF 15,3 (-)
log Pow 2,3

1330-20-7 xylène

BCF 25,9
log Kow <3,2

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

log Pow 0,56

(suite page 15)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.08.2021

V- 1.0

Révision: 10.08.2021

Nom du produit: MULTI/R PLUS GREY FILLER

(suite de la page 14)

100-41-4 éthylbenzène

BCF 1

78-93-3 butanone

log Pow 0,3

67-64-1 acétone

BCF 3 (-)

log Pow ≤0,24

141-78-6 acétate d'éthyle

BCF 30 (-)

log Pow 0,66

12.4 Mobilité dans le sol

123-86-4 acétate de n-butyle

log Koc 1,27

108-65-6 acétate de 2-méthoxy-1-méthyléthyle

Koc 1,7

100-41-4 éthylbenzène

log Koc 2,41

67-64-1 acétone

Kd 1,5 l/kg

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable.

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Pour les informations relatives aux propriétés perturbant le système endocrinien, se référer à la rubrique 11.

12.7 Autres effets néfastes

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation: Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts.

Catalogue européen des déchets

08 01 11* déchets de peintures et vernis contenant des solvants organiques ou d'autres substances dangereuses

Emballages non nettoyés:

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

(suite page 16)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.08.2021

V- 1.0

Révision: 10.08.2021

Nom du produit: **MULTI/R PLUS GREY FILLER**

(suite de la page 15)

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification
ADR, IMDG, IATA UN1263

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU
ADR 1263 PEINTURES
IMDG, IATA PAINT

14.3 Classe(s) de danger pour le transport
ADR, IMDG, IATA



Classe 3
Étiquette 3

14.4 Groupe d'emballage
ADR, IMDG, IATA III

14.5 Dangers pour l'environnement Non applicable.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur Attention: Liquides inflammables.

Numéro d'identification du danger (Indice Kemler): 30
No EMS: F-E, S-E
Stowage Category A

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI Non applicable.

Indications complémentaires de transport:

ADR

Quantités limitées (LQ) 5L
Catégorie de transport 3
Code de restriction en tunnels D/E

IMDG

Limited quantities (LQ) 5L
"Règlement type" de l'ONU: UN 1263 PEINTURES, 3, III

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
Directive 2012/18/UE

Substances dangereuses désignées - ANNEXE I Aucun des composants n'est compris.
Catégorie SEVESO P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité seuil (tonnes) pour l'application des exigences relatives au seuil bas 5.000 t

(suite page 17)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.08.2021

V- 1.0

Révision: 10.08.2021

Nom du produit: MULTI/R PLUS GREY FILLER

(suite de la page 16)

**Quantité seuil (tonnes) pour
l'application des exigences
relatives au seuil haut** 50.000 t

**RÈGLEMENT (CE) N° 1907/2006
ANNEXE XVII** Conditions de limitation: 3

**Directive 2011/65/UE relative à la limitation de l'utilisation de certaines substances dangereuses dans les
équipements électriques et électroniques – Annexe II**

Aucun des composants n'est compris.

RÈGLEMENT (UE) 2019/1148

**Annexe I - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS FAISANT L'OBJET DE RESTRICTIONS (Valeur limite maximale aux fins de
l'octroi d'une licence en vertu de l'article 5, paragraphe 3)**

Aucun des composants n'est compris.

Annexe II - PRÉCURSEURS D'EXPLOSIFS DEVANT FAIRE L'OBJET D'UN SIGNALEMENT

Aucun des composants n'est compris.

Prescriptions nationales:

**Indications sur les restrictions
de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.
Respecter les limitations d'emploi pour les femmes enceintes et pour celles qui
allaitent.

**15.2 Évaluation de la sécurité
chimique:**

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Phrases importantes	H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
	H226	Liquide et vapeurs inflammables.
	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
	H312	Nocif par contact cutané.
	H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
	H315	Provoque une irritation cutanée.
	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
	H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
	H332	Nocif par inhalation.
	H335	Peut irriter les voies respiratoires.
	H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
	H351	Susceptible de provoquer le cancer.
	H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
	H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
	H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
	EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

(suite page 18)

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31**

Date d'impression : 10.08.2021

V- 1.0

Révision: 10.08.2021

Nom du produit: MULTI/R PLUS GREY FILLER

(suite de la page 17)

Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008

Liquides inflammables

Règles d'extrapolation

Lésions oculaires graves/irritation oculaire
Dangers pour le milieu aquatique- danger à long terme
(chronique) pour le milieu aquatique

La classification du mélange s'appuie généralement sur la méthode de calcul en utilisant les données des substances conformément au règlement (CE) n° 1272/2008.

Acronymes et abréviations:

ADR: Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par route
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
DOT: US Department of Transportation
IATA: International Air Transport Association
SGH: système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
EINECS: Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
ELINCS: liste européenne des substances chimiques notifiées
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
DNEL: dose dérivée sans effet
PNEC: concentration prédite sans effet
CL50: concentration létale médiane
LD50: dose létale 50%
PBT: persistant, bioaccumulable et toxique
vPvB: très persistant et très bioaccumulable
Flam. Liq. 2: Liquide inflammable. Catégorie de danger 2
Flam. Liq. 3: Liquide inflammable. Catégorie de danger 3
Acute Tox. 4: Toxicité aiguë. Catégorie de danger 4
Skin Corr. 1A: Corrosion/irritation cutanée. Catégorie de danger 1A
Skin Irrit. 2: Corrosion/irritation cutanée. Catégorie de danger 2
Eye Irrit. 2: Lésions oculaires graves/irritation oculaire. Catégorie de danger 2
Skin Sens. 1B: Sensibilisation cutanée. Catégorie de danger 1B
Carc. 2: Cancérogénicité. Catégorie de danger 2
STOT SE 3: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique. Catégorie de danger 3
STOT RE 2: Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition répétée. Catégorie de danger 2
Asp. Tox. 1: Danger par aspiration. Catégorie de danger 1
Aquatic Acute 1: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger aigu, Catégorie 1
Aquatic Chronic 1: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 1
Aquatic Chronic 3: Dangereux pour le milieu aquatique - Danger chronique, Catégorie 3

Sources

Agence européenne des produits chimiques, <http://echa.europa.eu/>